



PROCÉDURE ADMINISTRATIVE CONTENTIEUSE

# La discipline des agents publics

## Panorama et dernières évolutions jurisprudentielles

### Objectif

Comme tout employeur, l'administration dispose du pouvoir de sanctionner ses agents lorsque ceux-ci manquent à leurs obligations professionnelles et/ou déontologiques. Au-delà de la compétence de principe du juge administratif en cas de litige, la procédure à suivre par l'administration présente un certain nombre de spécificités, qui tiennent compte à la fois du statut des agents mais aussi de la singularité de leurs missions. Le recours au juge administratif permet d'assurer la conciliation entre les prérogatives de l'administration et les garanties octroyées aux agents à travers la recherche de points d'équilibre au cas par cas. Ce contentieux disciplinaire est aussi l'occasion d'un dialogue entre le juge administratif et d'autres juridictions, notamment judiciaires, constitutionnelles ou européennes. Tels sont les objectifs de ce séminaire e-learning de 6 heures de formation.

### Thèmes abordés

Autorité territoriale ; faute disciplinaire ; droits de la défense ; conseil de discipline ; code général de la fonction publique ; rapport disciplinaire ; insuffisance professionnelle ; obéissance hiérarchique ; déontologie des agents ; manière de servir ; mutation disciplinaire ; révocation de l'agent ; témoignage ; preuve des faits reprochés ; titulaire.

### Programme détaillé

**Partie 1 :** Faire le point sur le cadre d'exercice de la procédure disciplinaire

- Présentation des obligations des agents
- Connaître les différences entre agents titulaires et agents contractuels
- Maîtriser la détermination de l'autorité disciplinaire compétente

**Partie 2 :** Faire le point sur la notion de faute disciplinaire

- Faire le point sur l'absence de définition légale
- Connaître l'absence d'unité entre la faute disciplinaire et la faute pénale
- Maîtriser la définition jurisprudentielle des éléments constitutive d'une faute disciplinaire

**Partie 3 :** Faire le point sur la procédure disciplinaire

- Connaître les délais à respecter
- Faire le point sur les étapes de la procédure
- Maîtriser le formalisme de la procédure

**Partie 4 :** Faire le point sur les garanties des agents

- Connaître les garanties non-juridictionnelles
- Maîtriser les recours juridictionnels



Formation animée par

**Pierre-Yves Nauleau**

Avocat et chargé d'enseignement  
Université de Sorbonne Paris Nord

Tarif : 430 €



Période  
Du 5 juin 2025  
au 30 juin 2026



Durée  
6 heures de formation



Public  
Avocats, Juristes



Niveau 2  
Intermédiaire :  
approfondissement des  
connaissances et des pratiques



Formation  
E-learning

**Qualiopi**  
processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée  
au titre de la ou des catégories  
d'actions suivantes :  
Actions de formation





PROCÉDURE ADMINISTRATIVE CONTENTIEUSE

# La discipline des agents publics

## Panorama et dernières évolutions jurisprudentielles

### Prérequis

Avoir une expérience professionnelle ou des connaissances théoriques dans le thème abordé par la formation.

### Modalités et délais d'accès

L'inscription à la formation sera validée uniquement après la vérification du respect des prérequis.

L'inscription doit avoir lieu au minimum 6 heures avant la date d'expiration du module e-learning.

### Méthodes mobilisées

Notre formation s'articule sur une alternance d'apports théoriques et pratiques :

- Exposés théoriques à l'aide de supports écrits et vidéo
- Quiz permettant d'évaluer les progrès (15% du temps de formation environ)
- Dernière mise à jour : 5 juin 2025

### Modalités d'évaluation

Modalité d'évaluation initiale

- Une évaluation préalable à l'entrée en formation est réalisée dès la demande d'inscription afin d'identifier les connaissances et les besoins de chaque futur participant.

Modalité d'évaluation finale

- Évaluation sous forme de quiz.
- Fiche d'évaluation finale et demande d'avis par mail après achèvement de la formation.

### Contact et assistance

Alexia D'Cruz : Tel. 01 56 81 00 30 / Mail : alexia.dacruz@pro-barreau.com

### Accessibilité aux personnes handicapées

Si vous êtes en situation de handicap ou si vous pensez que l'un des futurs bénéficiaires pourraient être en situation de handicap, et pour toute question, y compris l'accessibilité, vous pouvez prendre contact avec notre référent handicap :

Dorothee Lavallé : Tel. 01 56 81 00 22 / Mail : dorothee.lavalle@pre-barreau.com

Du lundi au vendredi du 9h30 à 13h et de 14h à 17h30



Formation animée par

**Pierre-Yves Nauleau**

Avocat et chargé d'enseignement  
Université de Sorbonne Paris Nord

Tarif : 430 €



Période  
Du 5 juin 2025  
au 30 juin 2026



Durée  
6 heures de formation



Public  
Avocats, Juristes



Niveau 2  
Intermédiaire :  
approfondissement des  
connaissances et des pratiques



Formation  
E-learning

**Qualiopi**  
processus certifié

REPUBLICQUE FRANCAISE

La certification qualité a été délivrée  
au titre de la ou des catégories  
d'actions suivantes :  
Actions de formation





PROCÉDURE ADMINISTRATIVE CONTENTIEUSE

# La discipline des agents publics

## Panorama et dernières évolutions jurisprudentielles

### BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :  
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle  
75006 Paris

par fax :  
01 72 34 92 58

par e-mail :  
e-learning@pro-barreau.com

#### PERSONNE PARTICIPANTE

Mme  M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Société / Cabinet

Adresse

CP

#### RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

Mme  M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Ville

Tarif : **430€ TTC**

- J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau
- J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP
- J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur [www.pro-barreau.com](http://www.pro-barreau.com) ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

#### Conditions générales de participation

##### Conditions d'inscription et tarifs

Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

##### Documents contractuels

À réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client. Après validation des différentes étapes de la formation, une attestation de formation est adressée au client.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer, avant l'inscription, de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

##### Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer, avant l'inscription, de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

##### Durée

Le client doit valider l'ensemble des étapes de la formation e-learning souscrite avant l'expiration de la période de validité de son abonnement (voir «Période» dans la description du module e-learning).

##### Rétractation

Le consommateur dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter d'un contrat conclu à distance. Il peut exercer son droit de rétractation en complétant un formulaire téléchargeable sur notre site internet

[www.pro-barreau.com](http://www.pro-barreau.com) ou toute autre déclaration de rétractation et en l'adressant par courrier à Pro-Barreau, 3 rue de Nesle 75006 Paris ou par mail à l'adresse [contact@pro-barreau.com](mailto:contact@pro-barreau.com) ou par télécopie au 01.72.34.92.58. La souscription par un consommateur d'une formation e-learning est un contrat portant sur la fourniture de contenu numérique indépendamment de tout support matériel au sens de l'article L. 221-4 du code de la consommation. Pour accéder immédiatement à un module e-learning, le consommateur doit renoncer à son droit de rétractation.

